

COALITION QUÉBÉCOISE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES

La Coalition regroupe des organismes publics, parapublics, communautaires et non gouvernementaux concernés par l'enjeu de la traite ou qui offrent de l'assistance et du soutien aux personnes à risque, aux prises ou ayant vécu la traite de personnes¹ dans la province du Québec. La coalition est préoccupée par les enjeux de traite des personnes sous toutes ses formes, internationale aussi bien que nationale, pour fins de travail forcé ou exploitation sexuelle.

MISSION

Mettre en réseau les organismes travaillant auprès des personnes victimes ou à risque afin de prévenir la traite, de protéger les personnes victimes et de s'assurer d'offrir les services et le soutien adéquats.

PRINCIPES DIRECTEURS

Les actions de la Coalition reposent sur 4 principes directeurs :

1. La traite des personnes est un crime et une violation grave des droits de la personne ;
2. La personne victime, ses droits et sa dignité, sont au cœur de toute intervention. Toute intervention doit être basée sur le respect de l'autonomie des personnes victimes ;
3. Une approche globale et concertée ;
4. Une approche visant la prévention, la protection et le soutien adéquat aux personnes victimes.

CONTEXTE

En juin 2011, le *Comité d'action contre la traite interne et internationale* organise une rencontre regroupant une quinzaine d'organisations de la grande région de Montréal venant en aide aux personnes ayant vécu la traite. Les organisations ont alors convenu de mettre sur pied une concertation dans la région afin d'assurer une réponse et une approche concertée et intégrée dans l'intervention auprès des personnes ayant vécu la traite.

Les deux premières rencontres de la concertation ont permis de consulter les organismes participants et i) d'identifier les principaux besoins et préoccupations en lien avec leur travail auprès des personnes victimes de la traite des personnes, ii) d'examiner les mécanismes de référence existants entre différents services, et enfin iii) d'identifier les pistes d'action. Ces rencontres ont jeté les bases d'une collaboration qui allait s'étendre à l'échelle provinciale.

Ce qui avait d'abord vu le jour comme étant une concertation et un espace d'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques, est devenu la Coalition québécoise contre la traite des personnes – officiellement lancée le 11 avril 2013.

¹ Par souci de concision, le terme 'personne victime' sera utilisé pour la suite du document.

OBJECTIFS

L'objectif principal de cette coalition est de s'assurer que les cas de traite des personnes sont reconnus et identifiés, et que les personnes ayant vécu l'exploitation puissent recevoir le soutien et l'accompagnement nécessaires, et être référées aux services adéquats. La Coalition vise non seulement à offrir une instance durable et permanente d'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques, mais surtout une instance visant à faciliter une meilleure coordination dans l'offre des services de protection et de soutien.

Objectifs spécifiques :

- Améliorer l'identification et la protection des personnes ayant vécu la traite et assurer le référencement et l'accès aux ressources et services adéquats ;
- Accroître la collaboration et offrir un espace de réseautage pour les organisations ;
- Développer et favoriser la diffusion des connaissances (i.e. recherche) ;
- Sensibiliser à la problématique de la traite des personnes sous toutes ses facettes (internationale et nationale, travail forcé et exploitation sexuelle).

ACTIONS

Les actions de la Coalition s'articulent autour de 4 axes :

1. Rencontres de réseautage, d'échange d'information et partage de ressources ;
2. Mobilisation des acteurs concernés afin de coordonner les réponses et les services en cas de traite des personnes et référer aux ressources adéquates ;
3. Recherche sur la traite et analyse sur cet enjeu, au Québec et au Canada ;
4. Formation et sensibilisation (grand public, gouvernement, groupes spécifiques).

PARTICIPATION (MEMBERSHIP)

La Coalition compte sur la participation de membres représentant des organismes provenant des secteurs suivants :

- Organismes communautaires : ressources d'accompagnement, d'hébergement, de protection et de défense de droit (œuvrant auprès de migrants ou d'immigrants, de jeunes en difficulté, de femmes victimes violentées et vivant de multiples problématiques sociales, de femmes autochtones, soutien à l'emploi, etc.) ;
- Services sociaux et de la santé ;
- Services d'aide aux victimes d'actes criminels, service d'aide juridique et accompagnement à la Cour ;
- Centres de protection de la jeunesse ;
- Secteur de l'application de la loi, et secteur judiciaire ;
- Agences gouvernementales.